

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

**Arrêté du 19 avril 2012 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement**

NOR : DEVK1220907A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;  
Vu l'avis du comité technique local du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 22 juin 2011,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, est fixée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011, conformément à l'annexe au présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 18 décembre 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 19 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef de service,*  
*adjoint à la directrice des ressources humaines,*  
R. DAVIES

ANNEXE

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2011

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE de points attribués	DÉSIGNATION de l'emploi	SERVICE ou sous-direction
A	1	35	Secrétaire général	Secrétariat général
A	1	25	Responsable de pôle	DIR/INTER – Pôle international
A	1	25	Chef de bureau	Bureau du personnel, des salaires et de la formation
A	1	25	Chef comptable	Secrétariat général
A	1	22	Responsable de pôle	EDICOM/DOC – Pôle documentation
A	1	28	Responsable de pôle	EDICOM/COM – Pôle communication
A	1	22	Responsable de pôle	EDICOM/DIF – Pôle diffusion
A	1	22	Chef de bureau	SG/IRT – Bureau informatique, réseaux, télécommunications
A	1	25	Responsable de pôle programme et produits	EDICOM/EDI – Pôle édition
Total A .....	9	229		
B	1	15	Chargé de formation	SG/PERS-FORM – Bureau personnel, formation
B	1	15	Responsable pôle et régisseur de recettes	SG/COMPTA – Pôle financier
B	1	15	Adjoint au chef du bureau	SG/PERS-FORM – Bureau personnel, formation
Total B .....	3	45		
Total A et B ...	12	274		